



Le Mans, le 19 avril 2017,

Déclaration liminaire intersyndicale au Comité Technique Local du 19 avril 2017

Monsieur le Président,

Les élus des quatre organisations syndicales représentatives du département ont boycotté le CTL du 6 avril 2017 pour les raisons suivantes :

- Le 5 janvier 2017, le Directeur Général a décidé arbitrairement de revenir sur les dispositions que nous avons obtenues au moment de la fusion, en termes d'exercice du droit syndical. Pourtant, avec une participation très élevée de 91,15% aux dernières élections professionnelles de 2014, les agents de la DDFIP de la Sarthe ont montré leur attachement à la démocratie sociale. Ce directeur Général veut diviser par deux les autorisations d'absence consacrées aux préparations et compte-rendus des Comités Techniques Locaux. De plus, il impose aux directions locales de dupliquer ce schéma, sans aménagement possible. Pour lui, nous devons choisir entre la préparation ou le compte-rendu, mais pas les deux. C'est inadmissible !!!

- Pour ce qui concerne notre direction locale, nous ne pouvons que déplorer que l'ensemble des points soumis à l'ordre du jour ne le soient que pour information...

- Le projet de restructuration des RAN est affligeant en termes de recul des droits des agents. Nous vous avons pourtant rappelé notre attachement à une affectation nationale la plus fine possible des agents. Une affectation à la résidence aurait l'avantage de résoudre tous les soi-disant problèmes d'attractivité de certains sites.

- Au sujet de la campagne IR, nous sommes inquiets du virage vers le virtuel que prend notre administration. Comment peut-on imposer à marche forcée la télé-déclaration, en revendiquant dans le même temps son combat contre les discriminations ?

- Le Centre de Contact ouvre dans quatre mois, et aucune info concrète n'a encore été délivrée aux représentants du personnel (protocoles avec les autres services, calibrage des emplois, règlement intérieur de l'unité de travail en termes d'horaires, de planning...). L'opacité règne !

- Le compte-rendu de la formation professionnelle a également attiré notre attention. Le nombre de services civiques employés à des tâches dévolues normalement à des agents titulaires nous pose problème dans le cadre du respect des règles de déontologie. Pourquoi pas la création de vrais emplois de fonctionnaires ?

Cela dit, veuillez croire, Monsieur le Président, en notre indéfectible attachement au service public, à la protection des agents, à la défense de leurs droits et aux missions qu'ils exercent...

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>